



Conduite sous stupéfiants

Par **clemba**, le **24/01/2014** à **15:55**

Bonjour,

Je voudrai vous soumettre mon cas : en octobre dernier, en sortant d'un parking, j'ai voulu tourner directement à droite mais je n'avais pas vu que je coupais une ligne blanche : sanction 3 points en moins sur 6. De plus, lors de cette arrestation, j'ai été contrôlé positif au cannabis (en octobre et je passe au tribunal en février).

J'ai eu mon permis en mars 2013. Je voulais savoir s'il était préférable de prendre un avocat sachant que je n'ai pas droit à d'aides étant étudiant, si je devais faire un stage pour récupérer mes points avant ma convocation au tribunal.

Quelles sont, selon vous, les sanctions que j'encoure à ce jour ?

Par avance merci de votre réponse.

Par **moisse**, le **24/01/2014** à **16:33**

Bonjour,

Stage ou pas stage, votre permis probatoire ne pourra pas supporter un autre retrait de 6 points.

Alors ne reste plus qu'à vous inspirer des conseils prodigués par une revue ici :

<http://service.autoplus.fr/cannabis-et-conduite-les-vrais-risques/>

Vous avez en post-il de ce forum un article sur les sanctions encourues.

Par **Tisuisse**, le **25/01/2014** à **07:52**

Bonjour clembo,

Il y a quelque chose que je ne comprends pas : comment, en sortant d'un parking, pouviez-vous franchir une ligne continue si vous preniez à droite ? En tournant à droite, vous êtes bien sur la bonne voie de circulation, non ? Un schéma ou un dessin ou une photo nous aiderait à comprendre la configuration des lieux.

Par **clembo**, le **25/01/2014** à **18:45**

oui ... vous avez raison ... c'est l'autre droite ...

Par **Tisuisse**, le **25/01/2014** à **18:55**

C'est quoi, l'autre droite ?

Par **moisse**, le **26/01/2014** à **09:05**

Celle la plus à droite, l'extrême droite peut-être ?
:-)

Par **Tisuisse**, le **26/01/2014** à **12:50**

Un dessin nous serait utile parce que, là, toujours pas compris comment, en tournant à droite en sortant du parking, vous pouviez couper une ligne blanche continue puisque une telle ligne sépare les 2 courants de circulation.

A défaut, l'adresse exacte de cette intersection nous permettrait de retrouver, via les photos satellites, cette configuration du parking et de ses sorties.

Par **kataga**, le **26/01/2014** à **19:45**

Bonjour,

Si je comprends bien (?) il y a eu un avis de contravention pour la ligne blanche et Clembo a payé l'amende forfaitaire ...

Donc, je suppose que tout çà est maintenant définitif .. et les 3 points ont probablement été déjà retirés ..

Il ne reste plus à juger que le délit ..(?)

[citation] Je voulais savoir s'il était préférable de prendre un avocat sachant que je n'ai pas droit à d'aides étant étudiant, .
[/citation]

Vous pouvez étant étudiant sans revenus, demander un avocat commis d'office en vous adressant à l'ordre des avocats ..

Par **clemba**, le **27/01/2014** à **17:04**

Bonjour, en fait je tournai à gauche et j'ai coupé la ligne continue .. j'ai été voir l'avocat commis d'office mais étant sur l'avis d'imposition de mes parents je n'ai pas droit à la gratuité ... il me demande 480 € ...

Par **Tisuisse**, le **27/01/2014** à **17:43**

Vous ne tourniez donc pas à droite et sortant du parking mais à gauche et, pour ce faire, vous avez coupé une ligne continue. Je ne vois pas quels arguments vous allez pouvoir développer devant un juge pour vous justifier.

Par **clemba**, le **27/01/2014** à **17:59**

j'ai déjà été sanctionné pour cette infraction ; je me retrouve au tribunal car j'ai été contrôlé positif pour consommation de cannabis ...

Par **Tisuisse**, le **28/01/2014** à **11:30**

Vous aviez donc commis 2 infractions : franchir une ligne blanche continue et conduire sous emprise de substances interdites, vous risquez donc de perdre, purement et simplement, votre permis. Quand on prend le volant on ne consomme ni alcool ni stupéfiant, et c'est ce qui vous a été appris en auto-école, non ?